

**SCRUTIN DU 4 NOVEMBRE 2007
AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE SCOLAIRE**

Avis public est, par la présente, donné aux électeurs de la Commission scolaire par :
Alain Gauthier, président d'élection, que la liste électorale de la Commission scolaire a été déposée au siège social de la Commission scolaire le **30 septembre 2007**. La liste électorale des circonscriptions ci-dessous fera l'objet d'une révision :

Numéros des circonscriptions	Noms des Villes (V), Municipalités (M) ou Paroisses (P)
1, 2, 3, 4	Boucherville (V)
5, 6, 7	Saint-Bruno-de-Montarville (V)
8, 9, 10	Sainte-Julie (V)
11, 12	Varenes (V)
13	Saint-Amable (M)
14	Saint-Marc-sur-Richelieu (M) et Verchères (M) et Calixa-Lavallée (P)
15	Contrecoeur (V) et Saint-Antoine-sur-Richelieu (M)
16	Saint-Denis (M), Saint-Charles (M) et une partie de Mont-Saint-Hilaire (V)
17	Une partie de Mont-Saint-Hilaire (V)
18	Saint-Jean-Baptiste (M) et Otterburn Park
19, 20	Chambly (V)
21	Une partie de Chambly (V) et Carignan (V)
22	Une partie de Saint-Basile-le-Grand (V)
23	Une partie de Saint-Basile-le-Grand (V) et Mc Masterville
24	Saint-Mathieu-de-Beloil (M) et une partie de Beloil (V)
25	Une partie de Beloil (V)

Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale sont les suivantes :

Toute personne qui, le jour du scrutin :

- a 18 ans accomplis;
- est de citoyenneté canadienne;
- est domiciliée sur le territoire de la Commission scolaire et, depuis au moins six mois, au Québec;
- n'est pas sous curatelle;
- n'a pas été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre frauduleuse en matière électorale ou référendaire;

Et :

- a un enfant admis aux services éducatifs de la commission scolaire francophone ou anglophone qui dessert son domicile;

ou

- n'a pas d'enfant admis aux services éducatifs de la commission scolaire francophone ou anglophone qui dessert son domicile.

L'électeur qui remplit cette dernière condition a le droit de choisir d'être inscrit sur la liste électorale de la Commission scolaire anglophone Riverside.

La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription, de radiation et de correction, incluant les avis écrits de choix ou de révocation de choix d'exercer son droit de vote dans une commission scolaire anglophone, peuvent être présentées devant les personnes désignées à cette fin, devant la commission de révision ou devant le président d'élection.

Lors d'une demande d'inscription l'adresse précédente de la personne visée doit être indiquée. De plus, deux documents doivent être présentés : l'un mentionnant le nom et la date de naissance et l'autre le nom et l'adresse du domicile.

Les endroits où peut être consultée la liste électorale et où les demandes peuvent être présentées sont :

Auprès de la personne désignée et auprès du président d'élection

Centre de formation professionnelle des Patriotes 2121, rue Bombardier Sainte-Julie	du 9 au 16 octobre de 9 h à 12 h et de 13 h30 à 16 h 30
---	--

Auprès de la Commission de révision

École secondaire de Chambly 535, boulevard Brassard Chambly Le 9 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 et de 19 h à 22 h	École secondaire Ozias-Leduc 525, rue Jolliet Mont-Saint-Hilaire Le 10 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 et de 19 h à 22 h	École secondaire de Mortagne 955, boulevard de Montarville Boucherville le 11 octobre de 14 h30 à 17 h 30 et de 19 h à 22 h
École secondaire le Carrefour 123, chemin du Petit-Bois Varenes Le 12 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 et de 19 h à 22 h	Siège social de la Commission scolaire des Patriotes 1740, rue Roberval Saint-Bruno-de-Montarville le 15 octobre de 14 h 30 à 17 h 30 et le 16 octobre de 10 h à 13 h et de 19 h à 22 h et de 19 h à 22 h	

Si un scrutin cesse d'être nécessaire dans certaines circonscriptions après la fin de la période prévue pour la production des déclarations de candidature, la révision sera interrompue dans ces circonscriptions.

Donné à Sainte-Julie
ce 29 septembre 2007.
Alain Gauthier, président d'élection